



26 mars 2026

Communiqué

La France paie désormais les producteurs d'électricité intermittente pour qu'ils cessent de produire lorsque le système est saturé.

Depuis fin 2025, un nouveau dispositif permet aux pouvoirs publics de demander à certains propriétaires de parcs éoliens et solaires de réduire ou d'arrêter leur production lorsque les prix de l'électricité sont négatifs sur le marché. Ces arrêts sont imposés aux installations bénéficiant d'un tarif garanti, et **les producteurs sont indemnisés pour la perte de leurs revenus.**

Présenté comme un dispositif destiné à contenir le coût du soutien public et à atténuer les épisodes de prix négatifs, ce mécanisme met en réalité en évidence une surcapacité croissante de production intermittente, dans un contexte où la demande d'électricité n'évolue pas conformément aux projections initiales.

A la demande de la Commission de Régulation de l'Énergie, un arrêté ministériel du 19 mars 2026 élargit ce dispositif aux parcs solaires de 10 à 12 MWc, preuve que les seuils actuels sont déjà dépassés.

Le périmètre couvert — environ 9 GW — devrait encore augmenter, notamment avec l'éolien en mer appelé à signer des avenants en ce sens.

Ce dispositif, complexe à mettre en œuvre, illustre les difficultés à intégrer les sources non pilotables dans le réseau électrique et les coûts publics qui en découlent. Il crée par ailleurs des situations paradoxales : **850 000 foyers au tarif Tempo paient leur électricité au prix maximum au moment même où les prix de gros sont nuls ou négatifs.**

En 2025, 509 heures de prix négatifs ont été enregistrées, principalement au printemps et en été, périodes de forte production solaire. Selon les chiffres publiés par l'ENTSOE-E, le solaire influence d'ailleurs les prix deux fois plus que l'éolien.

Depuis quelques semaines, les prix de l'électricité sur le marché sont nuls ou négatifs quasiment tous les jours entre 10 Heures et 16 H 30.

Vent de Colère ! Fédération nationale appelle à mettre fin à l'accumulation de dispositifs coûteux appelés à devenir rapidement obsolètes et demande que l'État engage un véritable plan d'action visant à maîtriser le développement des parcs éoliens et solaires, afin de préserver à la fois la stabilité du réseau électrique et l'équilibre des finances publiques.